

L'Union européenne et les droits de l'homme. ALSTON, Philip, Mara BUSTELO et James HEENAN. Bruxelles, Bruylant, 2001, 983 p.

Marie-Christine Steckel

Volume 33, Number 4, décembre 2002

Les défis de la politique étrangère du Canada depuis le 11 septembre 2001

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/006668ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/006668ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

IQHEI

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Steckel, M.-C. (2002). Review of [L'Union européenne et les droits de l'homme. ALSTON, Philip, Mara BUSTELO et James HEENAN. Bruxelles, Bruylant, 2001, 983 p.]. *Études internationales*, 33(4), 780–783.

<https://doi.org/10.7202/006668ar>

Au-delà des critiques exogènes que l'on peut faire – il s'agit d'une théorie *problem-solving*, au sens de R. Cox –, c'est tout d'abord l'affirmation selon laquelle l'Union soviétique n'a jamais été un *contender* crédible des États-Unis tout au long de la guerre froide qui paraît exagérée, car elle insinue que le monde a joué à se faire inutilement peur pendant plus de quarante ans... Par ailleurs et surtout, on peut se demander si le postulat du statocentrisme, qui ne s'intéresse qu'à l'évolution des rapports entre – grandes – puissances, guidées par l'utilité attendue d'un éventuel recours à la force, reste pertinent pour prévoir le monde de demain. Au moins depuis le 11 septembre 2001, ce postulat pose problème et, dans tous les cas, ce n'est pas dans *Power Transitions* que les décideurs américains sont susceptibles de trouver des recettes leur permettant de faire face à la violence transnationale et infra-étatique. Il est vrai que depuis la rédaction de ce livre, dont la conception date de bien avant ces attentats, l'OTAN et la Russie se sont effectivement rapprochées, mais il n'est pas sûr que ce soit pour les mêmes raisons que celles avancées par R. Tammen *et al.*, à savoir la volonté commune de faire face au défi chinois. Enfin, la prévision d'un monde stable, pour peu que les États-Unis parviennent à organiser pacifiquement la transition avec la Chine ou l'Inde, mine les fondements mêmes de la théorie des transitions de puissance, en ce qu'elle annonce la fin d'une histoire censée être sans fin...

Dario BATTISTELLA

Institut d'études politiques de Bordeaux

## DROIT INTERNATIONAL

### L'Union européenne et les droits de l'homme.

ALSTON, Philip, Mara BUSTELO et James HEENAN. Bruxelles, Bruylant, 2001, 983 p.

Le respect des droits fondamentaux est l'un des principes fondateurs de l'Union européenne et la condition indispensable pour sa légitimité. En consacrant par la charte des droits fondamentaux, sa philosophie des droits de l'homme, l'Union européenne tente de remédier à l'absence de politique cohérente en matière des droits de l'homme.

Bréviaire de la politique des droits de l'homme de l'Union européenne, cet ouvrage collectif très dense apporte des éclairages sur le plan institutionnel, juridique, philosophique et doctrinal. Il s'agit, en effet, d'un recueil de 28 articles rédigés à partir de consultations réalisées, durant deux années, de tous les acteurs de la politique des droits de l'homme de l'Union européenne. Afin de commémorer le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, des représentants de la société civile, des chercheurs, des experts, des fonctionnaires de l'Union européenne, des députés européens et des organisations non gouvernementales ont, ainsi, participé à l'élaboration de cet ouvrage qui offre par son approche analytique mais aussi synthétique les bases d'une politique cohérente des droits de l'homme de l'Union européenne.

Ce volumineux recueil composé de huit parties est présenté par les professeurs Philip Alston et Joseph H.H. Weiler. Ils posent les bases de la réflexion en expliquant les raisons

pour lesquelles l'Union européenne doit élaborer une politique des droits de l'homme plus authentique et plus cohérente.

Un deuxième chapitre s'attache aux dimensions philosophiques des droits de l'homme au sein de l'Europe. À cette fin, le professeur Charles Leben s'interroge de manière provocante sur l'existence d'une approche européenne des droits de l'homme. Il conclut par l'affirmative en démontrant que l'Europe est marquée par la philosophie de l'individualisme révolutionnaire du XVIII<sup>e</sup> siècle malgré l'interventionnisme étatique. Le professeur Martti Koskenniemi poursuit cette réflexion en s'attachant à l'incidence des droits de l'homme sur la culture politique. Il dénonce, en l'occurrence, le « bavardage des droits de l'homme » auquel conduit l'institutionnalisation des droits de l'homme. En écho, le professeur Klaus Günther critique la rhétorique des droits de l'homme. Aussi, il préconise d'accélérer les interactions entre droit et politique et de concevoir les droits de l'homme comme l'héritage de l'injustice et de la peur pour supprimer les effets pernicioeux du discours sur les droits de l'homme.

Un troisième chapitre est consacré à l'examen du contexte dans lequel l'Union européenne réalise sa politique des droits de l'homme. Le professeur J.H.H. Weiler et la doctorante Sybilla C. Fries plaident pour l'établissement d'un principe général de compétence de la Communauté dans le domaine des droits de l'homme pour élargir son domaine d'intervention. Le professeur Steve Peers montre, par exemple, que la portée de la politique des droits de l'homme

est minimale en matière de troisième pilier alors que les poursuites et les instructions se développent. Le professeur Carol Harlow se fait, d'autre part, l'avocat d'une place plus importante pour l'accès à la justice dans le cadre d'un plan d'action pour les droits de l'homme. Le professeur Catherine Barnard fait, ensuite, un bilan du principe de l'égalité des sexes dans l'Union européenne. Dans la mesure où le modèle communautaire repose sur l'égalité des chances, elle recommande de modifier la législation pour interdire et sanctionner les comportements discriminatoires qui se développent en fait. Le professeur Gerard Quinn se penche quant à lui sur le problème des droits des handicapés dans le droit de l'Union européenne pour insister sur le fait qu'il a fallu attendre le Traité d'Amsterdam pour que l'invalidité ait été intégrée dans le corpus du droit de l'Union européenne. Il expose, en outre, son plaidoyer pour une égalité de résultats et propose de nombreuses solutions pour supprimer les discriminations dont font l'objet les handicapés. Le professeur Conor A. Gearty nous interpelle sur le cas de « l'autre intérieur et extérieur » à partir du racisme, l'intolérance religieuse et la xénophobie. Bien qu'il défende la reconnaissance des discriminations positives, il énonce les risques qui peuvent en découler. M.M. Gregor Noll et Jens Vedsted-Hansen reprochent au contrôle de l'immigration de porter atteinte à la protection des réfugiés et ils invitent l'Union européenne à veiller à ce que l'harmonisation des politiques en la matière ne se fasse pas au détriment du droit d'asile. Le professeur Blanca Vilá Costa prolonge cette étude en démontrant que l'ensemble des règles

régissant le statut des étrangers non communautaires n'est pas cohérent.

Le quatrième chapitre concerne les droits sociaux. Le professeur Miguel Poiaras Maduro y montre la conciliation des droits sociaux avec la liberté économique alors que Sylvana Sciarra y révèle la convergence des règles du droit du travail entre la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et le traité d'Amsterdam.

Les défis pour l'avenir sont examinés dans le cinquième chapitre. La citoyenneté européenne est étudiée par Ulf Bernitz et Hedvig Lokrantz Bernitz. Une place conséquente est, bien entendu, laissée ensuite à l'étude du droit de l'environnement par Pavlos E. Eleftheriadis.

Dans le sixième chapitre, les droits de l'homme sont exposés dans la perspective de la politique étrangère de l'Union européenne. L'engagement de la responsabilité des sociétés multinationales en cas d'atteinte aux droits de l'homme est prôné par le professeur Menno T. Kamminga tandis que Bruno Simma, Jo Beatrix Aschenbrenner et Constanze Schulteyte mettent en exergue les progrès des activités de coopération de l'Union européenne. Andrew Clapham s'attaque, ensuite, à l'inefficacité de la politique étrangère de l'Union européenne en matière des droits de l'homme.

Les aspects externes et internes de la conditionnalité relative aux droits de l'homme sont abordés dans le septième chapitre. En ce qui concerne l'adhésion et la participation à l'Union européenne, Manfred Nowak insiste sur la nécessité que les États membres, les États candidats et les

pays tiers avec lesquels l'Union européenne lie des relations respectent les droits de l'homme. Barbara Brandtner et Allan Rosas mettent en lumière le lien entre les droits de l'homme et les préférences commerciales, et Eibe Riedel et Martin Will poursuivent cette réflexion en étudiant les clauses relatives aux droits de l'homme dans les accords extérieurs des communautés européennes.

Le rôle des institutions et intervenants principaux est étudié dans le huitième chapitre. Dean Spielmann conclut à l'équilibre du mouvement de balancier entre concurrence et complémentarité des juridictions de Strasbourg et de Luxembourg. À partir d'un bilan des instruments de protection des droits de l'homme en Europe, Giorgio Gaja conseille de privilégier le rôle du Conseil de l'Europe. Pour le Parlement européen, Reinhard Rack et Stefan Lausegger regrettent que son rôle, pourtant fondamental, en matière de protection des droits se limite à donner de simples avertissements au lieu de véritablement sanctionner. Cette interrogation est prolongée par Kieran St C. Bradley selon lequel il faut exiger des résultats concrets. Bruno De Witte propose, d'autre part, une évaluation critique des résultats obtenus par la Cour de justice des communautés européennes. Pour terminer, Emmanuel Decaux replace le débat dans le cadre de la société civile et exhorte l'Union européenne à développer sa coopération avec les organisations non gouvernementales pour renforcer l'efficacité de la politique des droits de l'homme.

Compte tenu de toutes ces virtualités, le lecteur ne peut qu'avoir envie de se plonger dans cet ouvrage.

De plus, l'impressionnante bibliographie, l'index analytique complet et la présence en annexe du programme d'action pour les droits de l'homme – « montrer l'exemple » – font de cet ouvrage un outil précieux pour les étudiants, les universitaires mais aussi les praticiens. Enfin, la nature pluridisciplinaire des analyses en fera, c'est certain, le livre de référence en la matière.

Marie-Christine STECKEL

*Centre d'études et de recherches  
constitutionnelles et politiques (CERCP)  
Université Toulouse, France*

### **L'Europe des droits de l'homme.**

*ANNALES D'ÉTUDES EUROPEENNES DE  
L'UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE LOUVAIN.  
Vol. 4, Bruxelles, Bruylant, 2000, 365 p.*

L'ambition de dresser le bilan de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme à l'occasion de son cinquantième anniversaire se retrouve dans la plupart des publications récentes relatives au droit européen. Si ce recueil d'articles s'inscrit aussi dans cette perspective, il offre au-delà d'une vision synthétique et claire de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, une analyse critique de la politique européenne des droits de l'homme.

La vocation de ce quatrième volume des Annales d'études internationales est, en effet, de proposer une approche critique et pluridisciplinaire du thème « l'Europe des droits de l'homme ». L'intervention liminaire de Yves Lejeune présente les lignes de force des cinq parties de cet ouvrage.

La première partie traite des fondements juridiques des droits de l'homme européens à savoir la Con-

vention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et la Charte européenne. Le professeur Marcus Helmons dévoile, tout d'abord, le bilan positif de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, même s'il souligne qu'il reste des progrès à réaliser pour rendre la protection des droits plus effective.

Un dialogue à trois voix est, ensuite, tenu sur les conditions de l'élaboration de la charte des droits fondamentaux et sur sa portée eu égard à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme. Les contributions de Gilles de Kerchove, directeur au secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, Olivier de Schutter, universitaire et Françoise Tulkens, juge à la Cour européenne des droits de l'homme, brossent un tableau complet de cette interrogation grâce aux différents angles d'approche utilisés.

La deuxième partie présente les dimensions anthropologique et sociologique des droits de l'homme. Tout d'abord, l'analyse anthropologique du professeur Mike Singleton dénonce le caractère occidental du discours européen sur la nature universelle des droits de l'homme et montre les limites de la théorie des droits acquis. Ensuite, l'anthropologue Guy Jucquois et le professeur de droit public Henri Simonart expliquent comment le principe européen du délai raisonnable du jugement s'impose, comme une forme de contre-culture, aux États européens par la Cour de Strasbourg, afin de garantir les droits fondamentaux des citoyens européens.

La troisième partie porte, dans une approche plus pragmatique, sur la politique des droits de l'homme.